



Le mot du Maire

Le Budget 2017 a été voté par le conseil municipal le 14 avril. L'attribution de compensation de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, revue à la hausse, compensera les restrictions de dotations de l'Etat. Cela nous permettra d'assurer un fonctionnement normal des services et d'aborder un programme d'investissement nécessaire à notre commune, sans augmentation des impôts.

Vous allez constater cette année une baisse de l'impôt foncier bâti car la taxe ordures ménagères est désormais supprimée. L'impôt foncier bâti intercommunal financera la collecte et le traitement des OM. L'addition au bas de la feuille d'impôt sera minorée de plus de 5%. L'essentiel de notre investissement se portera sur les travaux de voirie, l'entretien des bâtiments communaux, la gestion et la modernisation de l'éclairage public (obligatoire à ce jour) ainsi que l'aménagement d'une aire de loisirs à proximité de l'école.

Deux dossiers importants sont en cours concernant la distribution de l'eau. Le périmètre de protection de la source de Reviscou sera soumis à votre approbation par enquête publique très prochainement. Par la suite, quelques aménagements nous seront imposés par l'Agence Régionale de Santé. Le schéma général de l'eau, demandé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, nous permettra de posséder un état des lieux très complet et très précis de notre réseau. Il s'agit d'un plan de recellement où les compteurs, les bouches à clés, le diamètre des canalisations seront consignés sur un même document. La recherche de fuites, afin d'améliorer le rendement, est également au programme.

En terme d'assainissement, la station d'épuration du village devenue obsolète sera raccordée à la station à roseaux, nécessitant un réseau supplémentaire de 450m sur le chemin de la Treille.

L'organisation des rythmes scolaires est aujourd'hui en discussion. Le retour à la semaine de 4 jours et, de fait, la suppression des activités périscolaires est à l'appréciation de chaque commune. Notre décision, après avis des parents d'élèves et des enseignants vous sera communiquée au plus tôt.

Je vous souhaite à tous un très bel été et, autant que faire se peut, de bonnes vacances.

Vote des Budgets

Le 3 mars 2017, le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes administratifs 2016 de la commune, du service de l'eau et du service de l'assainissement. Les comptes étant excédentaires pour les trois budgets, les reports seront réalisés sur l'année 2017 et permettront ainsi la poursuite de nos projets et chantiers de rénovation du village. Pour 2017, les taxes locales ont été votées à l'unanimité, sans augmentation, ainsi que les 3 budgets primitifs.

Les travaux en cours et réalisations

Aménagements paysagers derrière
la nouvelle cour d'école



Rénovation du logement de la
Placette

La boîte à livres

Installée début avril 2017 dans l'ancienne cabine téléphonique, la boîte à livres a bien fonctionné pendant ces premiers mois de mise en place. Nous vous rappelons ici les quelques règles d'utilisation :

Vous avez des livres ou des magazines oubliés sur une étagère et vous pensez qu'ils pourraient plaire à un autre lecteur ?

Déposez

Prenez

Lisez

Rapportez... ou non

Quand vous voulez, comme vous voulez

Anonymement et gratuitement

La boîte à livres est un système basé sur le civisme, la solidarité et l'échange, prenez-en soin.

Tous les livres sont les bienvenus mais choisissez d'apporter les livres qui vous ont plu, qui sont en bon état et que des enfants peuvent feuilleter !



Les sentiers de randonnées



Actuellement trois circuits de randonnées sont balisés sur la commune d'Aubignas. Il s'agit de :

- La Carrière de basalte,
- Les contreforts du Coiron par Larein,
- La Roche noire.

Ces trois randonnées offrent de magnifiques paysages sur les contreforts des Alpes (le Ventoux) et les Cévennes. En association avec la Pie sur l'amandier, tous les sentiers ont été re-balisés ce printemps.

Attention un changement d'itinéraire a été réalisé sur le sentier « Les contreforts du Coiron par Larein ». A Larein après la maison en ruines, emprunter le GR 42 (balisage rouge et blanc) jusqu'aux Audouards, ensuite prendre la route à gauche direction Peyrole. Le sentier est rallongé d'environ 2km pour une durée totale de 4 heures environ suivant les marcheurs.

De nouvelles plaquettes ont été réalisées et sont disponibles à la Buvette de la Pie sur l'amandier ou sur le site Internet de la commune.



L'eau à Aubignas



La gestion de l'eau sur notre commune est un travail au quotidien (entretien des réseaux, installation de compteurs, relevés de consommation...). Pour que nous puissions tous profiter sereinement de cette denrée précieuse, le règlement d'été va être reconduit cette année. Consultable en mairie, il peut être résumé de cette façon :

- relevés mi-juin et mi-septembre,
- durant cette période, la consommation est limitée à 1m³ par jour et par foyer jusqu'à 4 personnes,
- des pénalités seront appliquées en cas de dépassement.

Pensez à remplir vos piscines avant le 1^{er} relevé !

Rappel des règles sur le débroussaillage obligatoire en Ardèche

Le débroussaillage doit être effectué par tout propriétaire d'un bâtiment d'habitation ou d'une installation, de façon permanente, dans un rayon de 50 mètres autour de son habitation. Cette obligation s'applique même au-delà de votre propriété si votre voisin n'y est pas soumis. Il faut également défricher sur une largeur de 2 mètres de part et d'autre des chemins privés desservant votre habitation.

Remplacement secrétariat de mairie

Notre secrétaire de mairie titulaire étant en arrêt maladie, Maguy TESTUD a été choisie pour la remplacer. Armée d'un Baccalauréat STT comptabilité gestion et d'un BTS Assistant de gestion, elle a pris son poste le 17 février 2017. Les nouveaux horaires d'ouverture au public dus à ce remplacement sont :

Lundi et jeudi : de 9h à 12h.
Le vendredi : de 13h30 à 17h.



Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron

Projet de modification de la collecte des emballages



Objectif de l'opération :

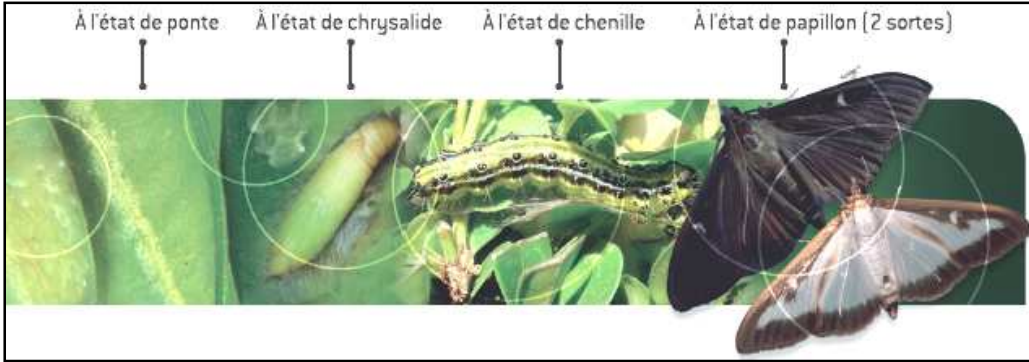
- Poser de nouvelles bornes de collecte sur 3 sites de la commune.
- Avoir sur un même site de tri : les emballages, le verre et les papiers/journaux.

Situation géographique des emplacements proposés à Aubignas :

- Le Village, parking Sainte Reine.
- Quartier La Mûre.
- Quartier Pignatelle.

Pyrale du buis : protégez vos buis et lutttez contre la pyrale avec des gestes simples

En milieu naturel, aucune solution n'a encore été trouvée pour le moment. La pyrale, originaire d'Asie est une espèce invasive et dévastatrice du fait de l'absence de prédateur ou de régulateur naturel. La pyrale ne s'attaque qu'aux buis, de toutes variétés.



Les chenilles apparaissent au mois de mars. Après 4 semaines, elles tissent un cocon pendu par la queue. Les papillons adultes pondent sur la partie inférieure de la feuille. Ce cycle se reproduit 2 à 3 fois par an. Une femelle pond jusqu'à 1200 œufs. Le papillon vit entre 12 et 20 jours.

Les papillons adultes pondent sur la partie inférieure de la feuille. Ce cycle se reproduit 2 à 3 fois par an. Une femelle pond jusqu'à 1200 œufs. Le papillon vit entre 12 et 20 jours.

Traitement du feuillage

Observez vos buis pour repérer les premières attaques. Traitez au **Bacillus thuringiensis** pour que les chenilles ingurgitent les feuilles traitées. Efficacité de traitement de 8 à 10 jours.

A renouveler à chaque apparition de chenilles. Les attaques peuvent débuter plus tôt en fonction des températures. Par précaution, traitez à rythme régulier (toutes les trois semaines environ).

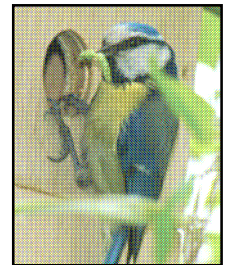
Piègaje

Des pièges sont commercialisés avec des diffuseurs de phéromones pour attirer les mâles. 10 pièges par ha.



Prédateur

Posez des nichoirs à mésanges pour favoriser leur nidification : 32mm de diamètre. 20 nichoirs/ha.



Combiner les stratégies de lutte pour une meilleur protection



Etat civil



Louis Joseph Foray
né le 7 avril chez Marie et Sébastien.



Catherine Brouard et Mickaël Grand
Le 20 mai.



Pierre Huet, le 16 avril.

Agenda

JUILLET

Dimanche 2 à 11h, vernissage de l'exposition de Florence CRAMER au local de la buvette. Exposition du 2 au 31 juillet visible les samedis et dimanches de 15 à 19h.

Samedi 8 à 21h, concert de musique afro-cubaine avec le groupe « Barrio Combo », organisé par La Pie sur l'amandier, paëlla sur réservation.

Jeudi 13 à 10h30, balade gourmande, rendez-vous au GAEC La Pignatelle.

Mardi 18 à 10h, à l'espace Basalte, « L'exploitation industrielle de la Basaltine ».

AOÛT

Du 6 août au 24 septembre, exposition des peintures de Jacky SILVIOLI au local de la buvette - Vernissage le **dimanche 6 août** à 11h.

Mercredi 9 à 10h30, visite guidée du village au départ de l'espace Basalte.

SEPTEMBRE

Vendredi 1er en nocturne, cinéma en plein air avec la projection de « Tous en scène », organisé par La Pie sur l'amandier.

Mardi 19, sortie à Saint Pierreville, proposée par les Valérianes.

Informations pratiques

Secrétariat de Mairie, ouverture au public :

Lundi et jeudi : de 9h à 12h,

Le vendredi : de 13h30 à 17h

Tél/Fax : 04 75 52 41 69

E-mail : mairie.aubignas@orange.fr

Site internet : www.aubignas.fr

Permanence Maire :

M. Bosquet Christian : le vendredi de 17h à 19h

Bibliothèque : le mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 15h30 à 18h30

Horaires d'été du 4 juillet au 3 septembre : le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 10h à 12h

Déchetterie Alba La Romaine : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h à 12h30

Déchetterie Le Teil : le lundi de 14h à 18h, du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron